

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 05993  
Numéro SIREN : 572 059 939  
Nom ou dénomination : SIACI Saint Honoré

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2020 sous le numéro de dépôt 103759

**Siaci Saint Honoré**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 76.884.940,80 euros  
Siège social : 39 rue Mstislav Rostropovitch, 75017 Paris  
572 059 939 RCS PARIS  
(la « **Société** »)

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 18 septembre 2020**

---

**EXTRAIT**

---

(...)

**PREMIÈRE DECISION**

*Constatation de la démission de Monsieur Philippe SALLE  
de son mandat de membre du Comité de Surveillance de la Société*

L'Associé Unique **prend acte** que Monsieur Philippe SALLE a informé la Société de sa décision de démissionner de son mandat de membre du Comité de Surveillance de la Société avec effet à compter du 15 septembre 2020.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

**DEUXIÈME DÉCISION**

*Nomination de la société TII STRATEGIES  
en qualité de membre du Comité de Surveillance de la Société*

L'Associé Unique **décide** de nommer, en remplacement de Monsieur Philippe SALLE, à compter du 15 septembre 2020, en qualité de membre du Comité de Surveillance de la Société, FINELLAS, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 23-25 avenue Mac-Mahon, 75017 Paris, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro 528 142 151 RCS Paris.

L'Associé Unique **prend acte** que la société FINELLAS a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts de la Société pour l'exercice dudit mandat au sein du Comité de Surveillance de la Société.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

### TROISIÈME DECISION

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement aux décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

L'Associé Unique **décide** expressément de donner, par les présentes, tous pouvoirs à :

**SAB Formalités**  
**23, rue du Roule**  
**75001 Paris**

ou à toute personne que SAB Formalités pourra se substituer,

de, au nom et pour le compte de la Société, procéder à toutes formalités de dépôts, immatriculations, inscriptions modificatives ou radiations auprès du greffe du Tribunal de Commerce et du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, et partout où sera besoin, et, en conséquence,

de certifier tous documents, timbrer tous actes, signer toutes formules, déposer toutes pièces, retirer ou recevoir tous documents consécutifs aux formalités précitées.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

(...)

---

Extrait certifié conforme  
Par : M. Pierre Donnersberg  
Sisaho International  
Président

DocuSigned by:  
*Pierre DONNERSBERG*  
110D0FB05E21401...